

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Parlement européen vote l'imprescriptibilité des crimes sexuels sur mineurs : une victoire majeure pour les droits des enfants. CITHéA appelle à une mobilisation immédiate pour l'application de cette mesure en France.

Paris, le 18 juin 2025

Enfin. Le Parlement européen vient d'adopter une mesure que les victimes, les associations et les professionnels de la protection de l'enfance réclament depuis des années : l'imprescriptibilité des agressions sexuelles commises sur les mineurs. Le Groupement Associatif CITHéA salue cet acte politique fort, qui fait passer un message clair : les violences sexuelles faites aux enfants ne s'effacent pas avec le temps, et la justice ne doit plus s'y soustraire.

Une avancée historique... à concrétiser sans attendre

Le vote du 17 juin 2025 est sans ambiguïté : 599 voix pour, 2 contre. Une Europe unie pour les droits des enfants, enfin. Le texte prévoit non seulement la fin des délais de prescription, mais aussi un arsenal législatif adapté à la réalité des violences actuelles :

- Cyber-grooming, sextorsion, deepfakes pédocriminels : des violences invisibles, désormais reconnues et sanctionnées.
- Consentement, abus d'autorité, emprise, situations de dépendance : le droit cesse d'être aveugle à la complexité des faits.
- Droits des victimes renforcés : accompagnement gratuit, accès à la justice et à la réparation sans limite de temps.

C'est une véritable révolution juridique, arrachée de haute lutte par des victimes qui ont osé briser le silence, et des associations qui n'ont jamais cessé de les soutenir.

CITHéA appelle à la responsabilité de l'État français

Ce vote n'est pas une fin en soi. C'est un point de départ. Il revient maintenant à la France de transposer sans délai cette directive, et de faire preuve de la même ambition que le Parlement européen. Chaque mois de retard, ce sont des vies abîmées en silence.

Nous demandons :

- L'intégration immédiate de l'imprescriptibilité dans le droit français.
- Des moyens renforcés pour l'écoute et l'accompagnement des victimes, notamment dans les espaces de rencontre, où nous constatons chaque jour les séquelles durables des violences passées.
- Des services de jour et des lieux d'hébergement dans chaque département pour les mineurs en protection de l'enfance.
- Des accueils et des programmes renforcés pour toutes les familles dont l'un des enfants a été victime de violences sexuelles.
- Une formation obligatoire des professionnels intervenant auprès des enfants.

***« Les enfants ne peuvent plus attendre. L'impunité doit cesser.
La honte doit changer de camp. ».***

***Aux victimes, à vous les enfants : nous vous croyons.
Nous nous battons à vos côtés.***

Contact presse : Bruno ZILBERG, Directeur Général
Groupement Associatif CITHéA

✉ communication@cithea.org | ☎ 06 09 79 48 49

🌐 www.cithea.org